CONVICTIONS CONCERNANT LE DIOCÈSE

Conseils et organes de synodalité

L'évêque accomplit son ministère d'évangélisation et de communion, avec la collaboration de ses conseils : le conseil presbytéral, le conseil diocésain pour les affaires économiques, le conseil de la vie consacrée, le conseil du diaconat, et le conseil épiscopal (pour sa part, car à la différence des autres, c'est un conseil privé).

Le pèlerinage à Notre Dame de Fresneau (le 8 septembre et le 1er dimanche de septembre) est un rendez-vous diocésain pour ouvrir l'année pastorale sous le regard de Marie.

Pour la Saint Apollinaire (en général le samedi le plus proche du 5 octobre), tous les acteurs pastoraux participent à une journée de travail : prêtres, diacres, LME, chefs d'établissement de l'Enseignement Catholique et APS, responsables de mouvements, membres des conseils diocésains.

Deux organes de synodalité présidés par l'évêque existent pour une meilleure coordination de l'action pastorale :

• Le conseil épiscopal élargi ou « G17 » : il regroupe, en plus des membres du conseil épiscopal, les vicaires forains, les responsables des services diocésains (pastoraux et supports), le délégué épiscopal pour l'enseignement catholique. Il se réunit trois fois par an : 1 jour en début d'année, 2 jours en milieu d'année, une demi-journée en fin d'année. C'est un lieu de réflexion par le croisement des services diocésains et du territoire.

• L'assemblée diocésaine chaque année en janvier. Il s'agit d'une participation active des fidèles laïcs de tout le diocèse au discernement des chemins de la mission et « dessiner les orientations du diocèse pour l'évangélisation », (lettre pastorale Mgr Michel octobre 2019, p. 15) La composition de cette assemblée varie suivant le thème travaillé mais contient toujours des laïcs représentant le territoire et concernés par le sujet de l'assemblée.
Le conseil épiscopal élargi, ainsi qu'un membre du conseil du diaconat et un membre du conseil de la vie consacrée, participent également à cette assemblée.

Suivi, formation et ressourcement

Nous choisissons de développer la pratique de la relecture pastorale pour tous les acteurs pastoraux. Ces entretiens sont un outil pour la préparation des nominations.

La formation a été choisie comme un axe fort lors du dernier synode.
Pour développer la fraternité presbytérale au sein du diocèse, tous les prêtres du diocèse se retrouvent lors de 2 sessions annuelles, en automne et en fin d'hiver. Des éléments de formation continue sont proposés. « Non seulement le prêtre apprend à connaître le Christ, mais, sous l'action de l'Esprit Saint, il est pris dans un processus de configuration continue au Christ, dans son être et dans son agir. » (Congrégation pour le clergé, *Le don de la vocation presbytérale*, 2017, N° 80).
Des réunions spécifiques pour les curés sont prévues. Deux retraites sacerdotales sont proposées chaque année : l'une en octobre ouverte aux prêtres et aux diacres et leurs épouses, l'autre en janvier. Deux récollections sont également prévues, l'une pendant l'Avent et l'autre pendant le Carême.

Une récollection pour tous ceux qui travaillent à la maison diocésaine a lieu pendant le Carême.
Les prêtres ordonnés plus récemment forment un groupe qui rencontre l'évêque chaque trimestre, avec un prêtre et un couple qui les accompagnent.
Des propositions de sorties sont faites aux prêtres par tranche d'âge : prêtres de moins de 10 ans d'ordination, prêtres entre 40 et 60 ans... Les prêtres aînés ont aussi des propositions de rencontres ou de sorties, organisées par l'assistant social, avec l'évêque et le vicaire général, en favorisant aussi des temps avec les prêtres en activité.

Les diacres ont également des temps de rencontres, organisés par le conseil du diaconat : dernier dimanche d'août, week-end de formation, de rencontres en région...

Une fois par an, les laïcs en mission ecclésiale vivent une journée de récollection.
Des formations sont proposées régulièrement pour les différents champs de la mission en favorisant la transversalité et la rencontre avec d'autres acteurs pastoraux, par exemple lors de la rencontre de la St Apollinaire. Des difficultés peuvent surgir dans les collaborations. L'Évangile nous éclaire sur la manière de les surmonter : « Si ton frère a commis un péché contre toi, va lui faire des reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère... » (Mt 18, 15 ss). En cas de conflit, chacun est donc invité d'abord à un dialogue constructif avec son responsable hiérarchique. Canon 1733—§ 1. Il est hautement souhaitable que chaque fois qu'une personne s'estime lésée par un décret, le conflit entre elle et l'auteur du décret soit évité et que soit recherchée entre eux d'un commun accord une solution équitable, en utilisant au besoin la médiation et les efforts de sages, pour éviter le litige ou le régler par un moyen adéquat. Lorsqu'on conteste une décision, le recours est possible pour tout juste motif et doit être présenté impérativement à l'évêque par écrit dans les 10 jours après avoir reçu officiellement la décision que l'on conteste, selon le canon 1734 §1-2.

Les services diocésains

Les 5 services diocésains issus du synode sont à l'écoute et en soutien des initiatives locales. Ils veillent à une harmonisation diocésaine et sont au service de l'évangélisation. Il ne s'agit pas de tout coordonner, mais dans un dialogue étroit avec les pasteurs et les équipes paroissiales sur la mission, d'aider à la mise en œuvre de projets, de favoriser des actions de mutualisation, d'offrir des temps de formation, de soutenir des essais nouveaux, etc... Les responsables de chacun des services sont en lien avec les mouvements qui relèvent de leur champ de mission. Ils sont nommés par l'évêque et participent à sa mission, chacun pour sa part.

Communion des personnes

Ce service favorise le travail commun entre tous ceux qui portent les responsabilités suivantes, pour que nous expérimentions ensemble que « tous, nous avons été désaltérés par un unique Esprit. » (1 Co 12, 13)

- formation initiale et permanente des laïcs et des ministres ordonnés
- soutien spirituel et formation de ceux qui accomplissent le service d'accompagnement spirituel
- soutien aux fraternités autour de la Parole de Dieu
- suivi des missions des laïcs
- préparation de la Saint Apollinaire et de l'assemblée diocésaine
- appel aux ministères ordonnés et à la vie consacrée
- unité des chrétiens
- relations avec les Juifs
- soutien à la vie consacrée (délégué épiscopal pour la vie consacrée)
- service de l'exorciste, accueil spirituel et consolation.

Ce service soutient les propositions pour « une lecture sérieuse et persévérante de la Bible, en promouvant une lecture orante personnelle et communautaire » *(La joie de l'Évangile, N° 175)*

Mission en paroisse

Pour aider les paroisses à être « des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission » *(La joie de l'Évangile, N° 28)*, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- suivi des accueils paroissiaux et formation des secrétariats
- soutien des LME paroissiaux
- aide au recrutement et au suivi des assistantes paroissiales
- journée d'échange ou de formation des animateurs de CPP
- formation et mise en réseau des EAP
- soutien/accompagnement pour la mise en place d'un projet pastoral paroissial
- conseil et accompagnement pour la mise en place de l'outil Enoria
- relecture avec les CPP
- journée de découverte du Bon Pasteur pour les nouveaux bénévoles des paroisses
- soutien des responsables des maisons d'accueil (Léoncel, Grignan, Fresneau).

Famille et jeunes

Notre diocèse cherche à « faire connaître par l'expérience que l'Evangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de l'être humain » *(La joie de l'amour, N° 201)*. Ce service regroupe ceux qui portent les responsabilités suivantes :

- catéchèse à tous les âges de la vie
- initiation chrétienne des enfants et des jeunes
- catéchuménat des adultes : aide à l'accompagnement des catéchumènes, journées diocésaines, dossiers administratifs
- préparation au mariage
- pastorale des personnes handicapées : journées et accompagnement sacrements, tous âges, tout l'entourage
- liturgie et sacrements : propositions de journées de formation pour le réseau des équipes

baptêmes, mariages, funérailles
- pèlerinages (cadre juridique et pastoral)
- équipe accompagnement des personnes homosexuelles (suivis individuels et groupe de partage)
- accompagnement des personnes séparées et des personnes en nouvelle union
- étudiants
- préparation des JMJ
- rendez vous diocésains ou provinciaux
- équipe des vocations : accompagnement et propositions.

Diaconie, soin et écologie intégrale

« Je suis au milieu de vous comme celui qui sert » (Lc 22, 27) nous dit Jésus. Pour mettre en lumière « la place privilégiée des pauvres dans le Peuple de Dieu » (*La joie de l'Evangile*, N° 197 et suivants), le service diaconie et soins agit de la manière suivante :
- lien avec les équipes « diaconie » des paroisses
- lien au CCFD, Secours Catholique, Conférence Saint Vincent de Paul, ...
- implication dans les projets immobiliers diocésains mettant en œuvre la diaconie
- conseil sur les actions auprès des migrants avec soutien opérationnel quelquefois
- pastorale de la santé, accompagnement des équipes de visiteurs de malades
- lien détenus/paroisses
- pastorale des gens du voyage
- faire remonter la voix et l'expérience des pauvres
- lien aux diacres du diocèse (participation au conseil du diaconat)
- écologie intégrale : observatoire diocésain des réalités écologiques, rencontres Laudato si' (dialogues sur des thèmes liés à l'écologie intégrale faisant se rencontrer des élus, des responsables associatifs, des témoins du terrain...), campus Laudato Si (formation en 4 rencontres sur les relations citées par *Laudato Si'* : à soi, à Dieu, aux autres, à la Création) , lien aux acteurs du monde rural...
- Hospitalité diocésaine ND de Lourdes.

Église en dialogue dans la Drôme

L'Église entretient de multiples relations avec les acteurs les plus variés au sein de notre société, mettant en pratique la parole de Jésus : « Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde. » (Mt 5, 13-14) Il s'agit « d'entrer en dialogue avec tous au sujet de notre maison commune » (*Laudato Si'* N°3 et de lancer une « invitation urgente à un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète » (*Laudato Si'* N°14).
- art et culture : expositions, concerts, conférences, suivi de la médiathèque
- élus : conférences et rencontres
- dialogue interreligieux.

Services supports

Économat

L'économe diocésain a 4 responsabilités principales : administrer les biens du diocèse, sous l'autorité de l'évêque, veiller à la cohérence entre choix pastoraux et moyens économiques, conduire les actions pour développer les ressources du diocèse, concourir de façon active à la gestion des richesses humaines.
Le service de l'économat organise chaque année des réunions du Temporel (en général 4) qui réunissent les curés avec les trésoriers et comptables des paroisses : travail sur les questions économiques des paroisses, échange sur les projets importants du diocèse (en particulier les projets immobiliers).

Chancellerie

Dans chaque curie diocésaine, la constitution d'un office de chancelier est obligatoire. Le chancelier est secrétaire de la curie (canon 482). C'est un officier public : sa contresignature et la publication des actes émanant de l'évêque ont un effet juridique (par exemple les nominations et les décrets, les lois particulières au diocèse, les statuts diocésain). La signature du chancelier et des notaires fait publiquement foi en ce qui regarde tous les documents juridiques d'une cause ou d'une affaire déterminée.
Il a également un rôle de veille et de conseil. Le chancelier n'agit pas dans la précipitation mais en prenant le recul nécessaire à la bonne application du droit. Il doit avoir le souci de toujours être formé aux dernières évolutions du droit et travaille en lien avec les autres chanceliers de la Province.
Le chancelier a pour charge principale de veiller à ce que les décisions prises dans le diocèse soient conformes au droit universel de l'Église et au droit particulier du diocèse. Il garantit donc le bon fonctionnement de l'administration diocésaine à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'évêque diocésain (dont il garde le sceau et authentifie les actes) aux paroisses dont il conserve le double des actes. De plus, il a la responsabilité :
- du bureau des mariages : coordination entre les paroisses et la chancellerie concernant toutes les questions des dossiers administratifs des mariages. Étude des dossiers pour les autorisations ou les dispenses.
- du bureau des actes de catholicité : rédiger les copies d'actes certifiées conformes, veiller à la bonne tenue des registres, réaliser toutes les annotations canoniques, etc ;
- des archives historiques ;
- formation, aide et conseil : aux prêtres, aux

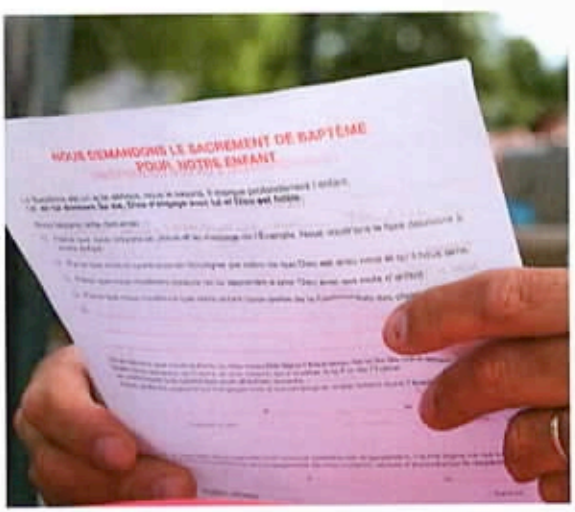

diacres et aux personnes chargées de l'accueil en paroisse notamment sur le droit, la préparation aux sacrements, la rédaction des actes et de leur conservation ; accompagnement des notaires paroissiaux : les former, répondre à leurs questions, les épauler sur le terrain ;
- implication à l'officialité interdiocésaine notamment pour les procédures matrimoniales portant sur la validité du lien du mariage ;
- réalisation des statistiques pour le Vatican.

Le droit permet l'épanouissement de la charité. Sans la charité, le droit se rigidifie et peut tomber dans un positivisme ; mais sans le droit, la charité n'a pas d'ossature, elle ne va pas jusqu'au bout de son exigence.

Communication

Le responsable de la communication est en charge de la communication interne et externe du diocèse. Il assure la communication de l'évêque, directement en lien avec lui : gestion de ses communiqués et interventions, liens avec les médias externes de tout type, aussi bien dans la régularité du quotidien que dans les situations de crise ;

Le responsable de la communication développe une politique d'information et de communication pour le diocèse de Valence, ce qui comporte :
- assurer la communication des événements importants de la vie diocésaine avec un souci de cohésion d'ensemble, en vue d'une présence de l'Eglise diocésaine dans les médias mettant en valeur la richesse humaine et pastorale de la Drôme
- accompagner les paroisses dans leur communication
- encourager les différents acteurs du diocèse à s'impliquer dans la communication, en favorisant la communion et en cultivant le sentiment d'appartenance
- améliorer la communication interne dans le diocèse, pour qu'elle soit claire, lisible, avec une bonne circulation diocèse/paroisses dans les deux sens
- optimiser le site internet diocésain et notre présence sur les réseaux sociaux
- superviser la communication financière, avec une collaboration avec l'économat et un lien étroit avec le vicaire général
- développer un dialogue constant avec les professionnels de la communication.

PROCÉDURE EN VUE DE L'ENVOI EN MISSION DES LME DIOCÉSAINS

Établissement du projet

L'institution concernée (diocèse ou service diocésain) évalue son besoin, nouveau ou ancien, présent et futur, en tenant compte éventuellement des évolutions intervenues depuis l'envoi en mission d'une précédente personne ; propose une organisation et établit un projet de fiche de poste ; éventuellement, propose des candidatures, sans en parler aux personnes concernées.

Le Responsable RH vérifie la cohérence du projet (dont l'existence de budget en cas de poste salarié). Il fait des propositions en ayant toujours à l'esprit une vision diocésaine globale. Il esquisse un schéma d'organisation pour les présenter à la commission de discernement et d'accompagnement.

Travail en commun de la commission de discernement et d'accompagnement qui élabore un projet global à partir des propositions du Responsable RH et de tout ce qu'elle a entendu des différentes parties concernées. Elle affine le projet de fiche de poste en le confrontant aux autres besoins et en l'inscrivant plus largement dans le tissu ecclésial.

Le responsable de la commission de discernement et d'accompagnement présente le projet à l'évêque et à son conseil. Le Responsable RH, s'il n'est pas le responsable de la commission, est invité lui aussi par l'évêque, si celui-ci le juge souhaitable. On peut alors décider que l'un ou l'autre membre du conseil épiscopal participe aux entretiens pour certains postes.

Le responsable de la commission de discernement et d'accompagnement réceptionne l'avis de l'évêque et de son conseil. Ce n'est qu'après cette première présentation et réception qu'il devient possible d'appeler à candidature les personnes concernées et de lancer éventuellement des appels à candidature externe.

Les éléments ci-dessous ne constituent pas des critères d'appel ni une grille d'entretien, d'évaluation ni de décision. Il convient de considérer les qualités, le parcours et la situation de la personne. Les qualités de la personne : équilibre et expérience de vie, sociabilité et aptitudes relationnelles, capacité d'animation de groupe, capacité de réflexion intellectuelle et d'organisation du travail, autres qualités. Son parcours de formation et situation professionnelle de la personne : formations (culturelle, sociale, associative, etc.), diplômes, expérience professionnelle, situation professionnelle actuelle. Son engagement dans le monde : engagements dans le monde associatif, culturel, sportif, politique ; quelle hiérarchie la personne fait-elle dans ses différents engagements ? lien entre ces engagements et la foi chrétienne. Sa situation familiale : célibataire, mariée, divorcée, autre ; accord du conjoint. Sa situation canonique : baptême, confirmation, eucharistie, mariage, vœux, consécration... Son engagement en Église et sa vision de l'Église : expérience antécédente, appartenance passée ou présente à un groupe d'Église, foi soucieuse d'approfondissement, vie morale fidèle aux appels et aux exigences de l'Évangile, vie sacramentelle et accompagnement spirituel, souci de communion avec l'évêque, le collège des évêques et le pape, et le curé, si la mission est locale, conscience diocésaine. S'il n'y a pas d'appels externes, passer directement à la Finalisation.

En cas de recrutement externe

Accueil des candidatures

Elles peuvent émaner de l'instance concernée, de l'évêque et de son conseil, du Responsable RH ou de la commission de discernement et d'accompagnement.
Discernement des candidatures : premier « tri » par le Responsable RH en dialogue avec l'instance concernée et premières rencontres. Si une candidature est retenue : mise en route d'une recherche de renseignements sur la personne, en plus de deux recommandations demandées au candidat.

Le dossier et sa constitution

Un curriculum vitae tant sur le plan civil que chrétien, une lettre de motivation, des courriers ou avis oraux recueillis par le RH au cours de la recherche de renseignements, deux lettres de recommandation demandées au candidat.
Le dossier, une fois constitué, est présenté par le RH à la commission de discernement et d'accompagnement.

Finalisation

Choix du candidat

Les membres de la commission de discernement ou d'accompagnement ou éventuellement du conseil épiscopal procèdent aux entretiens que l'on a décidé d'effectuer. Au cours de ce processus, la charte des laïcs missionnés est présentée au candidat. La personne qui mène l'entretien émet un avis circonstancié. Proposition éventuelle de formation pour la personne, salariée ou non.

Réunion de la commission de discernement et d'accompagnement

Elle fait le point sur les entretiens et prend toutes les décisions nécessaires pour mener à bien le projet. Elle s'assure de la cohérence des aptitudes et des souhaits de la personne par rapport aux exigences et compétences personnelles et professionnelles nécessaires au bon accomplissement de la mission. Elle pourra émettre des recommandations en matière de formation complémentaire théologique, ecclésiale, professionnelle à envisager pour la bonne réalisation de la mission[15].

Présentation finale à l'évêque et son conseil

Prise de décision par l'Évêque et son conseil.

Suite administrative et pastorale

Contrat de travail éventuel accordé à la législation en vigueur (accords de branche, contrat à durée indéterminée d'opération ou CDI), lettre de mission, signature de la charte, annonce des envois en mission.

15/ Accord professionnel de branche relatif au cadre d'emploi des salariés laïcs en mission au sein des diocèses de l'Église catholique en France, du 3 mars 2020.

LE PROJET PASTORAL

Un projet pour quoi faire ?

- Avoir un projet pastoral est avant tout une démarche de foi et d'espérance, enracinée et fondée sur le Christ Bon Pasteur qui « mène ses brebis vers les pâturages d'herbe fraîche » (Jn 10).
- Pour construire et conduire la communauté et ainsi permettre la participation du plus grand nombre.
- Pour donner l'envie de faire ensemble.
- Pour impulser des idées nouvelles.
- Pour redonner du sens à l'action quotidienne et à la mission.
- Pour favoriser la communion des acteurs de la paroisse.

Ecrire un projet pastoral, c'est ...

- Commencer par prier pour se ressourcer en Dieu, s'accorder à sa Parole et se laisser guider par l'Esprit.
- Oser le rêve sans se noyer dans un idéal, un projet trop vaste !
- Choisir un projet identifiable et le décliner en réalisations concrètes.
- Définir une limite de temps.
- Choisir des moyens appropriés.
- Évaluer régulièrement et se réjouir de ce que l'Esprit a été à l'œuvre dans notre projet.

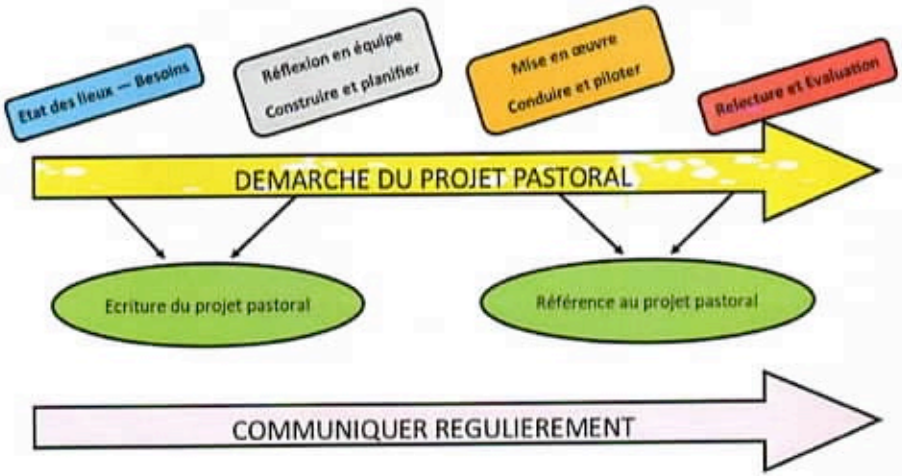

Etat des lieux et besoins

Pour comprendre la situation et saisir les enjeux, il faut regarder, observer, écouter, et échanger, en portant son attention sur l'Eglise et la société actuelle.
Faire le point sur les forces et les faiblesses de la paroisse, dans son environnement, en tenant compte des orientations diocésaines et en s'appuyant sur les 5 essentiels.

Réflexion en équipe : construire et planifier

Définir une vision sur 3 ans avec des objectifs sur 3 mois à 1 an.

ANNEXES

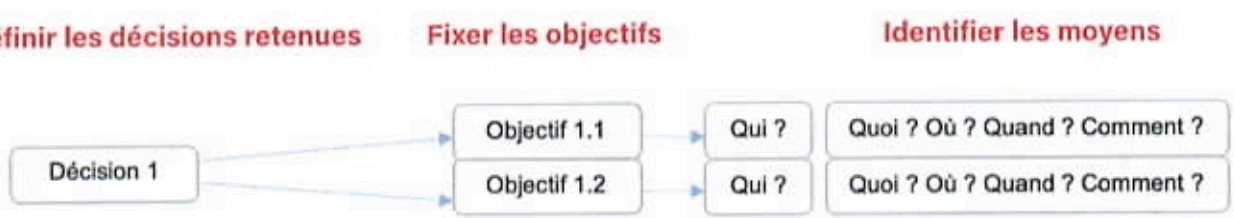

« Tu vas mettre par écrit la vision, bien clairement sur des tablettes pour qu'on puisse la lire couramment. Cette vision se réalisera, mais seulement au temps fixé, elle tend vers son accomplissement, elle ne décevra pas. »
(Ha 2, 2-3)

Mesurables
Atteignables
Limités
Identifiables
Négociables
Stimulants

Constituer une équipe pilote du projet 3 à 5 personnes) :
Tous les membres de l'EAP ou 1 membre du CPP + 1 membre de l'EAP + 1 personne responsable de la communication +...

Quand la vision est claire et commune aux membres du CPP et de l'EAP, il faut la mettre par écrit. Elle doit pouvoir tenir en une phrase simple et être facilement communicable à tous.

Mise en œuvre : conduire et piloter

L'équipe pilote a la responsabilité de vérifier que chacun mène à bien sa tâche.
Elle fait le lien entre les différentes personnes responsables des objectifs, les accompagne et les soutient. Elle propose des modifications si besoin.
A la fin de l'année pastorale, le projet est évalué au regard des objectifs fixés, ce qui permet de réajuster les objectifs et donc les moyens.
L'avancement du projet est régulièrement communiqué à l'ensemble de la communauté.
La communication est un tremplin pour le projet. Elle amplifie sa portée en signifiant que ce projet est celui de toute la communauté et pas seulement d'un petit groupe.

Évaluation et relecture

Évaluation : A la fin du projet pastoral (3 ans) le CPP avec l'équipe dédiée procède à son évaluation, point par point. La communication est faite sur cet aspect.
Relecture : La relecture s'effectue à la lumière de la Parole de Dieu, en s'aidant des 5 essentiels. La communication est aussi faite sur ce point. Cet ensemble permet de réaliser un nouvel état de lieux, de penser une nouvelle vision avec de nouveaux objectifs : le projet pastoral suivant est né !

« Voici un très beau secret pour rêver et faire de notre vie une belle aventure. Personne ne peut affronter la vie de manière isolée. [...] Nous avons besoin d'une communauté qui nous soutient, qui nous aide et dans laquelle nous nous aidons mutuellement à regarder de l'avant. Comme c'est important de rêver ensemble ! [...] Seul, on risque d'avoir des mirages par lesquels tu vois ce qu'il n'y a pas : les rêves se construisent ensemble ». *(Fratelli Tutti, 2020, N° 8)*

PROCESSUS DE DÉCISION

	Curé	CPP	CPAE	EAP	Ordinaire	CA ADV	CDAE
Composition		6 à 12 + président	Mini 3 + président	3 à 5 membres		Évêque + 4 membres	Au moins 3 membres
Désignation		Curé	Curé après consultation du CPP			AGO sur proposition évêque	Evêque
Mandat		4 ans renouvelable une fois	4 ans renouvelable 2 fois	3 ans renouvelable 2 fois		6 ans	5 ans reconductibles
Quorum		2/3 des membres présents				2 présents + président (3)	2/3 des membres présents
Commentaires		Pas de représentation possible				Pas de représentation possible	
Vote		Majorité, voix curé prépondérante		Pas de vote		Majorité, voix président prépondérante	Majorité des présents
Valeur du vote		Consultatif	Décisionnel		Décisionnel		Consultatif sauf actes extraordinaires où consentement est obligatoire (2)
Autonomie décisionnelle (1)	< 7500 € (1er seuil)	< 15 000 € (2e seuil)			< 300 000 € (3e seuil)		> 300 000 €
Commentaires	Limites non applicables si aliénation, caution ou financement par emprunt : dans ces cas, seul le CA de l'ADV est décisionnaire					Sans limite en droit français	Limite en droit canon

(1) *Ces seuils sont fixés par décret*
(2) *La notion d'acte extraordinaire est appréciée en fonction de la situation financière du diocèse (canon 1277) et des directives de la CEF*
(3) *Règles statutaires*